



CHARTRE DECOUVERTE AUTORISEE 12^{ème} édition

Cette chartre a été créée pour le bon fonctionnement du Festival "Découverte Autorisée" qui aura lieu les **18 et 19 Mai 2019**

Répétition obligatoire le **Vendredi 17 Mai 2019 à partir de 18h00**. Ce jour sera utilisé pour les réglages techniques. Votre présence est indispensable et cela vous permettra de rencontrer les autres artistes.

Le matériel est à votre charge. Pour le bon enchaînement des numéros il est nécessaire que les accessoires de scène soient réduits au minimum.

Horaires de présence durant les spectacles : au minimum **1h 30 avant le spectacle**.

Durant les représentations, il vous est demandé de ne pas consommer d'alcool ni de fumer dans les lieux où l'interdiction est en vigueur...

De plus, il vous est demandé de ne pas faire de bruit en coulisse pendant le déroulement des autres numéros. Le niveau sonore de vos présentations doit être également validé par les organisateurs du Festival.

Petit rappel : votre prestation doit durer au maximum **20 minutes**. Aucune rémunération n'est envisagée, mais nous nous engageons à contacter des programmeurs susceptibles d'être intéressés par votre prestation.

Pour des questions de sécurité, vous devez impérativement être couverts par une assurance "Responsabilité Civile".

Votre image est susceptible d'être utilisée par La CRIC, nous vous demandons donc votre accord au préalable. Il est sous entendu que si vous participez au festival, votre image pourra être utilisée.

Enfin, un visuel, une brève présentation de votre prestation en format numérique ainsi qu'un plan feu sommaire et éventuellement une fiche technique vous seront demandés **courant Avril 2019** afin de constituer le programme du festival et définir les contraintes de la régie.

En signant ce document vous vous engagez à respecter ces quelques points.

Merci

La Compagnie